



## Bagarre sur un terrain de Foot

Par **gil81**, le **28/02/2017 à 11:41**

Bien le bonjour à tous.[smile3]  
-Juste pour savoir ce que vous pensez de ce problème:  
Dans un match de foot (enfants de 16 et 17 ans) un coéquipier de mon fils s'est retrouvé à terre et 4 à 5 joueurs de l'équipe adverse le rouait de coups.  
Mon fils a sauté dans le tas pour défendre son ami et a asséné un coup de crampon sur le flanc gauche d'un joueur du groupe.  
La mère de ce joueur qui a reçu le coup veut porter plainte contre mon fils ,alors que c'était le sien qui était dans le groupe d'attaque.[smile17]  
moi j'estime que mon fil a agit selon l'article 122-5  
"N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte.  
N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction."  
Qu'en pensez vous?  
cordialement.

Par **Tisuisse**, le **28/02/2017 à 14:46**

Bonjour,  
Qu'en pensent votre avocat et l'avocat de la victime ?

Par **gil81**, le **28/02/2017 à 17:01**

Pas d'avocat pour l'instant même pas convocation pour plainte.  
Mais le dame est allée faire

constater la marque du coup de crampons sur le flanc gauche du garçon.

Par **Visiteur**, le **28/02/2017 à 20:52**

Bonsoir,rnVous pouvez donc préparer la défense de votre fils sur la base du 122-5.

Par **gil81**, le **28/02/2017 à 20:54**

oui merci pour ces réponses..